

20-02.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames : Jocelynn Meadows et Laura Lebel; messieurs Michel Pineault (par téléphone), Raymond Lacroix et François Dornier (président).

Absence motivée : monsieur Robin Lavoie.

Est également présente : madame Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

20-02.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 1^{re} (20-01) réunion de l'année 2020 du comité exécutif
- .04 – Projet de gymnase collectif matapédien : pour adoption

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

Les membres sont revenus sur le point concernant les frais d'inscriptions pour nos équipes sportives, présenté lors de la dernière séance du comité exécutif (CE 20-01.05). Ayant reçu les informations demandées et étant satisfaits des précisions apportées, ils ont donné leur accord pour l'approbation de la résolution telle que déposée lors de cette rencontre.

20-02.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} (20-01) RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Miche Pineault APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 1^{re} (20-01) assemblée soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite

20-02.04 – PROJET DE GYMNASE COLLECTIF MATAPÉDIEN : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Depuis sa création en 1995, le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) loue et utilise un gymnase dans un établissement de la Commission scolaire des Monts et Marées afin que ses étudiantes et ses étudiants puissent recevoir leurs cours d'éducation physique et participer à des activités sportives parascolaires. Cette situation comporte un certain nombre d'inconvénients tels que des déplacements fréquents, un accès des lieux limité (après 16 heures seulement) et un gymnase mal adapté pour la tenue de sports collégiaux.

Dans ce contexte et considérant que le CMÉC dispose d'un terrain vacant, la Ville d'Amqui propose d'y faire construire un nouveau gymnase qui répondra non seulement aux besoins des étudiantes et des étudiants du CMÉC, mais aussi à ceux de la population matapédienne.

CONSIDÉRANT que le CMÉC (Cégep de Rimouski) est propriétaire du terrain et qu'il s'engage à faire les démarches nécessaires afin de céder ledit terrain à la Ville D'Amqui par l'entremise d'un bail emphytéotique ou autre;

CONSIDÉRANT que le CMÉC a besoin d'un gymnase pour donner ses cours d'éducation physique et tenir des activités sportives parascolaires;

CONSIDÉRANT que le CMÉC (Cégep de Rimouski) est prêt à prendre à sa charge les coûts reliés à la préparation et à l'aménagement du terrain ainsi que les modifications à la structure existante;

CONSIDÉRANT que le CMÉC (Cégep de Rimouski) est prêt à louer le nouveau gymnase pour y tenir ses cours et ses activités sportives;

CONSIDÉRANT que le CMÉC (Cégep de Rimouski) est prêt à conclure une entente officielle avec la Ville d'Amqui concernant les modalités du projet

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer le projet de la Ville d'Amqui pour que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 17 h 26

président

secrétaire d'assemblée